

Analyse



Comment financer
le microcrédit
en Belgique ?

Réseau Financement
Alternatif

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Secteur majoritairement non-rentable, le marché du microcrédit belge reste en 2012 restreint : 643 crédits décaissés pour un montant total de 5,54 millions d'euros. En cause notamment, le manque de rentabilité de ce type de produit financier et l'obligation pour les acteurs de fonctionner grâce à des subventions ou à des partenariats pour partager les coûts. Cette analyse examine brièvement les chiffres à fin 2012, puis se penche en détails sur les différentes manières de financer le microcrédit en Belgique.

1 Toujours cinq acteurs principaux sur le marché du microcrédit

Cinq acteurs principaux se partagent le marché belge du microcrédit professionnel et personnel : le Fonds de Participation, Hefboom, Brusoc, Crédal et microStart. **Quels sont les produits proposés par ces acteurs ?**

Le **Fonds de Participation**, qui jusque fin 2011 possédait deux produits dans sa « microcredit business line », a mis fin au « Prêt Solidaire ». La raison invoquée par le conseil d'administration est le fait que le nombre de ces prêts octroyés n'était pas considéré comme significatif. Le « Prêt Lancement » (qui inclut le « Plan Jeunes Indépendants »), dont le montant maximum est de 30.000 euros et la durée maximale est de 10 ans, reste le produit se rapprochant le plus du microcrédit de cet acteur.

Hefboom, pour sa part, a cessé son partenariat avec le Fonds de Participation sur le « Prêt Solidaire ». Toutefois, l'expérience acquise dans le cadre de cette collaboration et les besoins du public visé ont donné à Hefboom l'impulsion pour créer un nouveau produit de microcrédit subdivisé en quatre formules et dénommé « Impulskrediet » (montant maximum de 20.000 euros).

Brusoc poursuit son activité de microcrédits dans la zone Objectif 2 de la Région Bruxelles-Capitale¹. Son public est composé de personnes au chômage ou en situation d'exclusion désirant démarrer une activité indépendante. Brusoc finance et forme les indépendants, micro-entrepreneurs et initiateurs de projets d'économie sociale avec des montants allant jusque 25.000 euros sur une période maximale de 3 ans.

Crédal possède la palette de produits de microcrédit la plus large. C'est le seul acteur belge qui propose du microcrédit personnel (aussi appelé microcrédit social). Crédal offre des microcrédits aux (futurs) indépendants en Wallonie et à Bruxelles afin de

¹ La zone Objectif 2 comprend les communes d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek.

démarrer ou de développer une petite entreprise (de maximum 12.500 euros), et du crédit social accompagné (de 500 à 10.000 euros) pour les personnes ayant difficilement accès au crédit bancaire.

Enfin, **microStart** a ouvert deux agences à Bruxelles en 2011. Son but est de « financer par du microcrédit et d'accompagner des personnes exclues du système bancaire (chercheurs d'emploi, allocataires du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), indépendants...) à créer ou à développer une petite activité indépendante ». Concrètement, microStart offre du microcrédit entre 500 et 10.000 euros et un accompagnement individuel ou collectif dans différents domaines de la création d'entreprise (finance, gestion, juridique, comptable...) sur des périodes variant entre 6 et 36 mois.

2 Evolution du marché

Tableau 1 : Quelques chiffres des 5 acteurs du microcrédit en Belgique en 2012

		Nombre de microcrédits ouverts		Montant total de microcrédits ouverts		Montant moyen
		Nombre	%	Euros	%	Euros
Fonds de Participation	Prêt solidaire	0	0%	0	0%	0
	Prêt lancement (incluant les tranches de subsistance du plan jeunes indépendants) < à 25.000€	241	37%	3.258.234	59%	13.520
	<i>Prêt lancement > à 25.000€</i>	191		5.629.428		29.473
	Total microcrédits définition EU	241	37%	3.258.234	59%	
Brusoc*	Microcrédit	14	2%	215.500	4%	15.393
	<i>Fonds d'amorçage</i>	20		704.500		35.225
	Total microcrédits définition EU	14	2%	215.500	4%	
Crédal	Microcrédit professionnel dont Affaires de femmes, femmes d'affaires (AFFA)	86	13%	417.460	8%	4.854
	<i>Microcrédit social accompagné</i>	452		1.755.006		3.883
	<i>Microcrédit prêt vert</i>	96		582.381		6.066
	Total microcrédits définition EU	86	13%	417.460	8%	
Hefboom	Total microcrédits définition EU	27	4%	277.100	5%	10.263
microStart	Total microcrédits définition EU	275	43%	1.375.000	25%	5.000
TOTAL microcrédits en 2012 (définition européenne)		643	100%	5.543.294	100%	8.621
<i>TOTAL microcrédits en 2012 (définition large incluant les microcrédits supérieurs à 25.000 et à la consommation – en gris clair)</i>		<i>1.402</i>		<i>14.214.609</i>		<i>10.139</i>

Si on se réfère strictement à la définition européenne du microcrédit², les 5 acteurs étudiés ont octroyé ensemble 643 microcrédits en Belgique en 2012 pour un montant total de 5,54 millions d'euros (contre 453 microcrédits et 4,38 millions en 2011). Cet accroissement est principalement dû au développement rapide de microStart, dont le nombre de microcrédits accordés est passé de 100 à 275 en un an.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de plusieurs produits (en gris clair dans le tableau ci-dessus). D'une part, les produits qui peuvent octroyer des montants plus élevés que celui arrêté par la définition européenne : les « Prêts Lancement »³ du Fonds de Participation) dont les montants octroyés sont supérieurs à 25.000 euros et le « Fonds d'amorçage »⁴ de Brusoc. D'autre part, les microcrédits personnels proposés par Crédal.

3 Comment financer le microcrédit?

Le modèle d'octroi de microcrédit en Belgique se distingue de l'offre de crédit des banques classiques par l'accompagnement qui est procuré au demandeur de crédit avant et/ou après l'obtention du microcrédit.

De plus, les taux d'intérêts facturés aux bénéficiaires des microcrédits sont, dans notre pays, assez limités. Ces caractéristiques expliquent l'aspect peu rémunérateur de l'activité de microcrédit social telle qu'elle est pratiquée chez nous.

Chez microStart par exemple, le produit des intérêts et des commissions couvre à peine le quart des charges d'exploitation (hors provisions) de la société coopérative. Pourtant, cette dernière regroupe uniquement les activités financières et non les activités d'accompagnement.

Les caractéristiques du microcrédit en Belgique expliquent en partie le désintérêt des banques privées pour ce type de services, difficilement rentable. Par ailleurs, le coût de gestion d'un microcrédit social est rarement compensé par une marge sur d'autres produits financiers car il y a probablement peu de chances que le bénéficiaire du microcrédit soit consommateur d'autres produits financiers.

2 Défini ainsi sur le site de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion : « prêts de moins de 25 000 euros destinés à la création ou au développement d'une petite entreprise. »

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr>

3 Bien que le Prêt de Lancement cible un public précarisé désirant s'établir en tant qu'indépendant à titre principal ou désirant créer une entreprise, son montant d'octroi maximum est de 30.000 euros. Nous avons donc gardé, d'un côté, les prêts inférieurs à 25.000 euros et, de l'autre, les prêts supérieurs à 25.000 euros.

4 Le Fonds d'amorçage cible les petites et moyennes entreprises ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire et son montant d'octroi maximum est de 95.000 euros. Malgré maintes relances, nous n'avons pas pu obtenir les catégories « 25.000 euros et moins » et « 25.000 euros et plus » pour cet opérateur. Nous n'avons pas inclus ces données dans le total – définition européenne. De plus, le rapport d'activités indique que ces crédits ont été « finalisés », ce qui laisse à interprétation quant à l'accord ou au décaissement de ces crédits.

Au vu de ce constat, comment peut-on faciliter le développement des activités de microcrédit en Belgique ?

3.1 Rentabilité vs outil social

Étant donné le manque de rentabilité de cette activité, il convient d'abord de se demander si le meilleur moyen de financer le microcrédit ne serait pas d'augmenter les taux d'intérêts.

Il n'existe aucune loi plafonnant les taux d'intérêts pour les crédits d'investissement. Or, les intérêts représentent une source de revenus pour les organismes qui sont à la recherche d'une certaine durabilité financière. En effet, en augmentant la part de leurs revenus internes, ces organismes pourraient acquérir une indépendance vis-à-vis des aides financières des autorités publiques ou autres.

Une augmentation des taux d'intérêt de tels crédits pourrait éventuellement attirer certaines banques privées sur le marché, malgré les réserves émises plus haut. Toutefois, à l'heure actuelle, les opérateurs belges de microcrédit poursuivent tous un but social dans leur activité de microcrédit. Pour ces organismes, accroître les taux d'intérêt ne permettrait pas de répondre aux besoins des publics ciblés et rendrait l'accès au crédit plus difficile pour les personnes financièrement fragilisées.

Dès lors, il est crucial pour les organismes de microcrédit de trouver du financement extérieur. Comment les organismes belges de microcrédit se financent-ils ? Existe-t-il des solutions pour accroître ce financement ?

3.2 Modes de financement des organismes de microcrédit

En Belgique, le choix a été fait de faire du microcrédit un outil à finalité sociale. Pour compenser les pertes liées à la faible rentabilité de l'activité, les organismes de microcrédit bénéficient de subsides et de fonds propres apportés par leurs partenaires.

Il convient de préciser que les modes de financement présentés ci-dessous ont trait, sauf précision, à l'ensemble des activités des organismes étudiés et pas seulement à leurs activités de microcrédit. Ainsi, certains organismes (tels que Hefboom ou le Fonds de participation) possèdent également des activités de crédit ou de conseil qui sortent du cadre du microcrédit.

3.2.1 Partenariats publics et/ou privés

L'organisme de microcrédit peut bénéficier d'une intervention directe ou indirecte d'une institution publique dans son capital. C'est le cas pour Brusoc (subvention de la Région de Bruxelles-Capitale) et pour le Fonds de participation (dont le capital est détenu en quasi-totalité par le gouvernement fédéral belge).

Ce mode de financement implique un risque de nature politique sur la durabilité de la structure. Une réduction des dépenses budgétaires ou un transfert des compétences pourrait ainsi remettre en question la continuité ou le développement des activités de l'organisme.

Ainsi, l'accord de gouvernement du 6 décembre 2011 prévoit la régionalisation du Fonds de participation dans le cadre du transfert de certaines compétences des pouvoirs publics fédéraux vers les Régions. La cessation des activités de crédits est prévue, mais également le maintien d'une structure légère associant les Régions pour gérer le passé (crédits et emprunts en cours).

Au niveau européen, il convient de mentionner également l'initiative JASMINE qui vise à développer les institutions de microcrédit en Europe, notamment en finançant les opérations d'institutions non bancaires afin qu'elles puissent accorder davantage de prêts.

À côté des partenariats publics, plusieurs organismes sont soutenus par des partenaires privés. Ainsi, Hefboom a travaillé avec plusieurs partenaires pour offrir son produit Impulskredit : Agentschap Ondernemen, Belfius Foundation, NV Waarborgbeheer et le SIFO⁵.

Chez Hefboom, les organisations peuvent également investir via des prêts subordonnés⁶.

3.2.2 Parts de coopérateurs

Au-delà de l'appel aux organisations, une autre source de financement consiste à collecter l'épargne des citoyens.

En tant que coopératives, Hefboom, Crédal et microStart ont ainsi la possibilité de se financer auprès des citoyens grâce à l'émission de parts de coopérateurs :

5 Fonds d'investissement social mis sur pied par le gouvernement flamand en 2008 pour répondre aux besoins de financement du secteur de l'économie sociale.

6 Il s'agit de prêts à long terme considérés comme du quasi-capital. En effet, ces prêts ne seront remboursés qu'après le remboursement de tous les autres créanciers en cas de faillite de l'émetteur.

- Les 1.330 coopérateurs de Hefboom ont investi près de 11 millions d'euros dans la coopérative. Ce capital représente 42 % du total du bilan.
- Le total des fonds placés dans Crédal par ses 1824 coopérateurs (sous forme de parts de coopérateur et d'avances avec ou sans intérêt) est de 20,8 millions au 31 décembre 2012, soit 81% du total du bilan.

On remarquera que Crédal offre différents types de parts. Parmi celles-ci, la part « entrepreneur » s'adresse aux investisseurs disposés à financer un projet qui mérite d'être soutenu, mais dont le risque n'est pas couvert.

3.2.3 Dons

Plusieurs organismes de microcrédit (Hefboom, Crédal et MicroStart) ont choisi de séparer leurs activités dans des organismes distincts : une coopérative chargée des activités de financement et une (ou plusieurs) asbl qui s'occupe des activités d'accompagnement ou de conseils.

Un des principaux objectifs de cette distinction est d'avoir accès à des ressources de nature différente. Les asbl peuvent en effet être financées par des donations.

3.2.4 Comptes d'épargne solidaire

Dans certains cas, il est également possible pour les citoyens d'investir dans un organisme de crédit en déposant leur argent sur un compte d'épargne solidaire. Ainsi, au moins 5 % du capital issu du compte d'épargne solidaire de la banque VDK (dont l'encours représentait 3,6 millions d'euros en 2012) est investi en parts de Hefboom, auxquels s'ajoutent une commission équivalant à 0,25 % de la moyenne de l'encours (sur l'année) de ce compte.

4 Conclusion

Comme on l'a vu dans cette analyse, les organismes de microcrédit multiplient déjà bien souvent les sources de financement afin de se développer et de pouvoir continuer à offrir à leurs clients un accompagnement de qualité à un prix raisonnable.

On ne peut que déplorer que ce service à la société ne soit pas rendu également par les établissements bancaires. Si elles ne font rien elles-mêmes (ou très peu) pour réintégrer les personnes exclues du système bancaire, les banques sont toutefois susceptibles de faciliter le financement d'organisations tels que les organismes de microcrédit à travers la création de comptes d'épargne solidaires.

*Retrouvez toutes
nos analyses sur
www.financite.be*

Par ailleurs, avec le développement du crowdfunding, on peut se demander si le financement direct citoyen ne permettra pas dans les années à venir de faciliter le financement de certains projets.

*Arnaud Marchand
Décembre 2013*